

S.I.V.O.S de Follainville-Dennemont et Drocourt

extrait du registre des délibérations

du comité syndical

séance du 11 avril 2025

17 heures mairie de Follainville-Dennemont
convocations en date du 27 mars 2025
affichage : en date du 27 mars 2025

présents : 6
votants : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-sept heures, les délégués des communes de Drocourt et Follainville-Dennemont constituant le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt, se sont réunis au siège du syndicat, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Sébastien LAVANCIER, président du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt.

Etaient présents :

Monsieur Sébastien LAVANCIER, président, Monsieur Michel VINCENT, secrétaire, délégués titulaires de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Catherine ZIEGLER déléguée suppléante de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Sylviane PRIOU, vice-présidente, Madame Haurria DJEMAI délégués titulaires de la commune de Drocourt, Monsieur Pascal BOURILLON délégué suppléant de la commune de Drocourt

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Régine LEBRUN, délégué titulaire de la commune de Follainville-Dennemont
Madame Irène BENOITON, délégué titulaire de la commune de Drocourt

Assistaient également à la séance : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VINCENT est élu secrétaire de séance

Délibération n°01-2-2025 COMPTE DE GESTION 2024 DU SIVOS

Monsieur le Président demande d'approuver le compte de gestion 2024 du SIVOS de Follainville-Dennemont et Drocourt établi par Madame la trésorière de Mantes-La-Jolie qui est en parfaite concordance avec le compte administratif 2024.

**LE COMITE SYNDICAL,
À l'unanimité,**

Approuve le compte de gestion 2024 du SIVOS de Follainville-Dennemont et Drocourt établi par Madame la trésorière de Mantes -La-Jolie, dit qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme, le 18 avril 2025

Le Président,

Sébastien LAVANCIER

SIVOS
FOLLAINVILLE-DENNEMONT-DROCOURT
MAIRIE
71520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT
Tél. 01 34 73 25 00

S.I.V.O.S de Follainville-Dennemont et Drocourt**extrait du registre des délibérations****du comité syndical****séance du 11 avril 2025**

17 heures mairie de Follainville-Dennemont
convocations en date du 27 mars 2025
affichage : en date du 27 mars 2025

présents : 6
votants : 5

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-sept heures, les délégués des communes de Drocourt et Follainville-Dennemont constituant le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt, se sont réunis au siège du syndicat, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Sébastien LAVANCIER, président du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt.

Etaient présents :

Monsieur Sébastien LAVANCIER, président, Monsieur Michel VINCENT, secrétaire, délégués titulaires de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Catherine ZIEGLER déléguée suppléante de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Sylviane PRIOU, vice-présidente, Madame Haurria DJEMAI délégués titulaires de la commune de Drocourt, Monsieur Pascal BOURILLON délégué suppléant de la commune de Drocourt

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Régine LEBRUN, délégué titulaire de la commune de Follainville-Dennemont
Madame Irène BENOITON, délégué titulaire de la commune de Drocourt

Assistaient également à la séance : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VINCENT est élu secrétaire de séance

Délibération n°02-2-2025 COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Président présente le compte administratif 2024 du SIVOS de Follainville-Dennemont et Drocourt :

A) Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	montants	Recettes de fonctionnement	montants
Charges à caractère général	40 634,42	Atténuations de charges	622,18
Charges de personnel	71 076,61	Dotations, subventions participations	132 653,21
Autres charges de gestion courantes	3 109,14	Autres produits de gestion courantes	3 370,14
Charges financières	4 667,82	Produits exceptionnel	74,00
total	119 487,99	total	136 719,53

Les dépenses de fonctionnement :**Chapitre Charges à caractère général :**

Une baisse importante des charges à caractère générales est constatée (-12,56 %) qui s'explique par :

- La baisse de -29,18% des dépenses d'énergie est liée à une consommation en baisse suite aux mesures prises d'abaissement des températures lors de l'inoccupation des locaux couplée à une baisse des tarifs d'électricité.
- Une baisse des dépenses de maintenance (-28,57 %) en raison d'un décalage de facturation de la société Koné pour l'entretien de l'ascenseur en 2023 qui avait fait logiquement augmenté ce poste sur cette année.

Chapitre charges de personnel :

- Faible hausse de ce chapitre (+ 6,51 %) en raison de l'arrivée d'un l'augmentation du SMIC en juillet.

Chapitre charges de gestion courante :

- Ce poste qui comprend la coopérative scolaire est relativement stable

Chapitre charges financières : (- 17,02 %)

- Baisse des intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement :

- Elles sont constituées essentiellement des participations des communes et sont donc logiquement en conformité avec les prévisions. Elles sont complétées par le FCTVA.

B) Investissement :

Dépenses d'investissement	montants	Recettes d'investissement	montants
Emprunts (remb capital)	25 533,32	Dotations fonds divers et réserve	1 569,61
Autres immobilisations corporelles	15 738,09	Subventions d'invest	46 816,46
total	41 271,41	total	48 386,07

Les dépenses d'investissement :

Elles sont essentiellement constituées par le remboursement de la dette mais également les investissements à hauteur de 15 738,09 € pour le projet d'école.

Les recettes d'investissement :

Elles sont constituées pas les participations des communes et le FCTVA, ainsi que le financement du projet d'école à 100% par l'éducation nationale.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions puis quitte la salle.

LE COMITE SYNDICAL,

à l'unanimité 5 voix pour (Monsieur le Président ne participant pas au vote)

Sous la présidence de Madame Sylviane PRIOU, Monsieur le Président ayant quitté la salle,

Examine et approuve le compte administratif 2024 faisant apparaître un excédent global de clôture de 31 500,04 euros

- 1- section de fonctionnement

recettes : 136 719,53 €
dépenses : 119 487,99 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 17 231,54 €
Report excédent de fonctionnement année 2023 14 268,50 €

Soit un excédent global de fonctionnement de 31 500,04 €

- 2- section d'investissement

recettes : 48 386,07 €
dépenses : 41 271,41 €

soit un excédent d'investissement de : 7 114,66 €

report excédent d'investissement année 2023 2 886,63 €

soit un excédent final d'investissement de 10 001,29 €

L'excédent global de clôture au 31 décembre 2024 est donc de : 41 501,33 €

Les restes à réaliser en dépenses et en recettes sont les suivants au 31 décembre 2024 :

Restes à réaliser en recettes 0,00 €

Restes à réaliser en dépenses 0,00 €

Solde des RAR 0,00 €

Soit un excédent de financement de 10 001,29 € (7 114,66 € + 2886,63 €)

Monsieur le Président revient dans la salle et remercie l'assemblée pour leur confiance.

Pour extrait conforme, le 18 avril 2025

Le Président,

Sébastien LAVANCIER


SIVOS
FOLLAINVILLE-DENNEMONT-DROCOURT
MAIRIE
7520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT
Tél 01 34 77 25 02

S.I.V.O.S de Follainville-Dennemont et Drocourt (Yvelines)
extrait du registre des délibérations
du comité syndical
séance du 11 avril 2025

17 heures mairie de Follainville-Dennemont
convocations en date du 27 mars 2025
affichage : en date du 27 mars 2025

présents : 6
votants : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-sept heures, les délégués des communes de Drocourt et Follainville-Dennemont constituant le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt, se sont réunis au siège du syndicat, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Sébastien LAVANCIER, président du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt.

Etaient présents :

Monsieur Sébastien LAVANCIER, président, Monsieur Michel VINCENT, secrétaire, délégués titulaires de la commune de Follainville-Dennemont
Madame Catherine ZIEGLER déléguée suppléante de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Sylviane PRIOU, vice-présidente, Madame Haurria DJEMAI délégués titulaires de la commune de Drocourt, Monsieur Pascal BOURILLON délégué suppléant de la commune de Drocourt
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Régine LEBRUN, délégué titulaire de la commune de Follainville-Dennemont
Madame Irène BENOITON, délégué titulaire de la commune de Drocourt

Assistaient également à la séance : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VINCENT est élu secrétaire de séance

Délibération n°03-2-2025 COMPTE ADMINISTRATIF SIVOS 2024 / AFFECTATION DU RESULTAT

LE COMITE SYNDICAL,
à l'unanimité,

Constate le résultat comptable apparaissant au compte administratif 2024 du SIVOS de Follainville-Dennemont-Drocourt :

- excédent de la section de fonctionnement :	31 500,04 €
- excédent de la section d'investissement :	10 001,29 €

Soit un excédent global de clôture de **41 501,33 €**

Constate les restes à réaliser suivants au 31 décembre 2024, tant en recettes qu'en dépenses :

Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €

Solde des RAR	0,00 €
---------------	--------

vu l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à **31 500,04 €**

vu l'excédent de la section d'investissement qui s'élève à **10 001,29 €**

Décide d'affecter l'excédent de 2024 comme suit :

- au compte 002. Excédent de fonctionnement reporté	31 500,04 €
- au compte 001. Excédent d'investissement reporté	10 001,29 €

Pour extrait conforme, le 18 avril 2025

Le Président,

Sébastien LAVANCIER

SIVOS
FOLLAINVILLE-DENNEMONT-PROCOURT
MAIRIE
FOLLAINVILLE-DENNEMONT
Tél. 01 34 77 25 02

S.I.V.O.S de Follainville-Dennemont et Drocourt (Yvelines)

extrait du registre des délibérations

du comité syndical

séance du 11 avril 2025

17 heures mairie de Follainville-Dennemont
convocations en date du 27 mars 2025
affichage : en date du 27 mars 2025

présents : 6
votants : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-sept heures, les délégués des communes de Drocourt et Follainville-Dennemont constituant le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt, se sont réunis au siège du syndicat, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Sébastien LAVANCIER, président du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt.

Étaient présents :

Monsieur Sébastien LAVANCIER, président, Monsieur Michel VINCENT, secrétaire, délégués titulaires de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Catherine ZIEGLER déléguée suppléante de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Sylviane PRIOU, vice-présidente, Madame Haurria DJEMAI délégués titulaires de la commune de Drocourt, Monsieur Pascal BOURILLON délégué suppléant de la commune de Drocourt
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Régine LEBRUN, délégué titulaire de la commune de Follainville-Dennemont
Madame Irène BENOITON, délégué titulaire de la commune de Drocourt

Assistaient également à la séance : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VINCENT est élu secrétaire de séance

Délibération n°04-2-2025 DOTATIONS A L'ECOLE MATERNELLE année 2025

Monsieur le Président rappelle au comité syndical le montant des dotations 2024 à l'école maternelle :

- fournitures scolaires : 47,00 € par élève
- coopérative scolaire : 28,18 € par élève

Il demande aux membres du Comité syndical de fixer les montants de ces dotations pour l'année 2025

Monsieur le Président invite le comité syndical à statuer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

Décide de fixer comme suit pour l'année 2025 :

- fournitures scolaires : 47,00 € par élève
- coopérative scolaire : 28,18 € par élève

Soit un total de 75,18 € par élève

Pour extrait conforme, le 18 avril 2025


Sébastien LAVANCIER
FOLLAINVILLE-DENNEMONT ET DROCOURT
78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT
Tél. 01 24 77 25 02



S.I.V.O.S de Follainville-Dennemont et Drocourt (Yvelines)

extrait du registre des délibérations

du comité syndical

séance du 11 avril 2025

17 heures mairie de Follainville-Dennemont
convocations en date du 27 mars 2025
affichage : en date du 27 mars 2025

présents : 6
votants : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-sept heures, les délégués des communes de Drocourt et Follainville-Dennemont constituant le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt, se sont réunis au siège du syndicat, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Sébastien LAVANCIER, président du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt.

Etaient présents :

Monsieur Sébastien LAVANCIER, président, Monsieur Michel VINCENT, secrétaire, délégués titulaires de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Catherine ZIEGLER déléguée suppléante de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Sylviane PRIOU, vice-présidente, Madame Haurria DJEMAI délégués titulaires de la commune de Drocourt, Monsieur Pascal BOURILLON délégué suppléant de la commune de Drocourt

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Régine LEBRUN, délégué titulaire de la commune de Follainville-Dennemont
Madame Irène BENOITON, délégué titulaire de la commune de Drocourt

Assistaient également à la séance : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VINCENT est élu secrétaire de séance

Délibération n°05-2-2025 MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT:

Le comité syndical est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, le syndicat est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est alors informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales.

A l'unanimité,

Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme, le 18 avril 2025

Le Président,

Sébastien LAVANCHER


SIPROS
FOLLAINVILLE-DENNEMONT-DROCOURT
SAINT-PIERRE
78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT
Tél. 01 34 77 25 02



S.I.V.O.S de Follainville-Dennemont et Drocourt (Yvelines)

extrait du registre des délibérations

du comité syndical

séance du 11 avril 2025

17 heures mairie de Follainville-Dennemont
convocations en date du 27 mars 2025
affichage : en date du 27 mars 2025

présents : 6
votants : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-sept heures, les délégués des communes de Drocourt et Follainville-Dennemont constituant le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt, se sont réunis au siège du syndicat, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Sébastien LAVANCIER, président du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt.

Etaient présents :

Monsieur Sébastien LAVANCIER, président, Monsieur Michel VINCENT, secrétaire, délégués titulaires de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Catherine ZIEGLER déléguée suppléante de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Sylviane PRIOU, vice-présidente, Madame Haurria DJEMAI délégués titulaires de la commune de Drocourt, Monsieur Pascal BOURILLON délégué suppléant de la commune de Drocourt

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Régine LEBRUN, délégué titulaire de la commune de Follainville-Dennemont
Madame Irène BENOITON, délégué titulaire de la commune de Drocourt

Assistaient également à la séance : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VINCENT est élu secrétaire de séance

Délibération n°06-2-2025 BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le président présente au comité syndical le budget 2025 du syndicat :

Au chapitre de l'inflation, un fort ralentissement a été constaté en 2024 avec une augmentation seulement de + 2 % contre + 4,9 % en 2023 et + 5,2 % en 2022. La tendance à la baisse devrait se poursuivre en 2025 puisque l'inflation serait comprise entre + 1,6 et + 1,9 % selon les estimations.

Monsieur le président précise que ce budget a été construit toujours dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement uniquement nécessaires :

A) Le fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	Montants	Recettes de fonctionnement	Montants
Déficit fonctionnement reporté	0	Excédent fonctionnement reporté	31 500,04
Charges à caractère général	59 100,00	Atténuations de charges	0
Charges de personnel	85 900,00	Dotations, subventions participations	118 700,34
Autres charges de gestion courantes	3 700,00	Autres produits de gestion courantes	1 946,00
Charges financières	3 720,00	Produits exceptionnel	273 ,62
total	152 420,00	total	152 420,00

Monsieur le Président présente les évolutions par chapitre :

Chapitre Charges à caractère général : -9,08 %

- La facture énergétique devrait encore baissée de l'ordre de - 12,5 % selon les prévisions de notre syndicat SEY qui gère les achats de l'électricité grâce à une nouvelle baisse sur les marchés.
- Poursuite de la rénovation des salles avec la réfection d'une classe, du bureau de la directrice et de la rotonde.

Chapitre charges de personnel : + 11,49 %

Cette hausse prévisionnelle s'explique par :

- Le salaire sur une année complète de la nouvelle ATSEM diplômée, recrutée en qualité de titulaire.
- La hausse de 3 points de la CNRACL, soit environ 10% qui sera appliquée chaque année sur 3 ans.

Chapitre charges de gestion courante : +18,59 %

- Les dépenses sont stables et sont constituées essentiellement de la coopérative scolaire des frais de groupement de commande SEY, CIG.

Chapitre charges financières : - 20,34 %

- baisse des intérêts de emprunts.

Les recettes de fonctionnement :

Elles sont constituées essentiellement des participations des communes, du FCTVA et des participations extra-muros et de l'excédent reporté en hausse (31 500,04 contre 14 268,50 € en 2024)

B) L'investissement :

Dépenses d'investissement	montants	Recettes d'investissement	montants
Emprunts (hors opé)	25 534,00	Excédent invest reporté	10 001,29
Matériel de bureau et informatique (hors opé)	900,00	Dotations fonds divers et réserve	0
Constructions	5 400,00	Subventions d'invest	26 832,71
Installations matériel et outillages (hors opé)	5 000,00		
total	36 834,00	total	36 834,00

Les dépenses d'investissement :

Elles sont constituées par :

- le remboursement de la dette,
- l'intervention d'un coordinateur SCPS alarmes,
- la reprise de l'étanchéité des fondations du mur des toilettes,
- l'achat d'un PC portable pour la directrice.

Les recettes d'investissement :

Elles sont constituées par les participations des communes.

Monsieur le Président propose au comité syndical de voter le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 152 420,00 €
- section d'investissement 36 834,00 €

LE COMITE SYNDICAL,
à l'unanimité,

Adopte le budget primitif 2025 du SIVOS, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Président.

Ce budget s'équilibre comme suit

Section de fonctionnement : 152 420,00 €

Section d'investissement : 36 834,00 €

Pour extrait conforme, le 18 avril 2025

Le Président,
Sébastien LAMANCHER

ROLAINVILLE-MONT-DROCOURT
Mairie
1520 ROLAINVILLE-DENNEMONT



S.I.V.O.S de Follainville-Dennemont et Drocourt (Yvelines)
extrait du registre des délibérations
du comité syndical
séance du 11 avril 2025

17 heures mairie de Follainville-Dennemont
convocations en date du 27 mars 2025
affichage : en date du 27 mars 2025

présents : 6
votants : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-sept heures, les délégués des communes de Drocourt et Follainville-Dennemont constituant le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt, se sont réunis au siège du syndicat, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Sébastien LAVANCIER, président du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt.

Etaient présents :

Monsieur Sébastien LAVANCIER, président, Monsieur Michel VINCENT, secrétaire, délégués titulaires de la commune de Follainville-Dennemont
Madame Catherine ZIEGLER déléguée suppléante de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Sylviane PRIOU, vice-présidente, Madame Haurria DJEMAI délégués titulaires de la commune de Drocourt, Monsieur Pascal BOURILLON délégué suppléant de la commune de Drocourt

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Régine LEBRUN, délégué titulaire de la commune de Follainville-Dennemont
Madame Irène BENOITON, délégué titulaire de la commune de Drocourt

Assistaient également à la séance : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VINCENT est élu secrétaire de séance

Délibération n°07-2-2025 PARTICIPATION DES COMMUNES ADHERENTES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SIVOS

Monsieur le Président expose au comité syndical qu'une somme :

- de 118 331,45 € est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement
- de 26 832,71 € est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement du SIVOS de Follainville-Dennemont/Drocourt.

L'article 12 des statuts du syndicat stipule ".... Pour parfaire l'équilibre du budget, les participations des communes adhérentes seront calculées :

- en fonctionnement : au prorata des effectifs de l'année en cours pour chaque commune
- en investissement : au prorata des effectifs cumulés depuis l'année scolaire 1991 jusqu'à l'année en cours

Il résulte de l'application de ce texte, les participations suivantes pour les communes de Follainville-Dennemont et Drocourt :

1°) Participation aux dépenses de fonctionnement

Nombre d'élèves de Follainville-Dennemont et Drocourt scolarisés à l'école maternelle : 91
Dont :

Nombre d'élèves de Follainville-Dennemont scolarisés à l'école maternelle intercommunale "Les Farfadets" : 79

Nombre d'élèves de Drocourt scolarisés à l'école maternelle intercommunale "Les Farfadets" : 9

Nombre d'extra muros : 3



Participation par élève 118 331,45 € divisée par 91 élèves : 1 344,68 €

Montant des participations

- pour Follainville-Dennemont de : 106 229,37 €
- pour Drocourt de : 12 102,08 €

2°) Participation aux dépenses d'investissement

Nombre d'élèves scolarisés depuis 1991 (dont extra muros) : 2 953

Dont Follainville-Dennemont :	2 511
Et Drocourt :	299

	2 810

Besoin de financement : 26 832,71 €

Participation par élève : 26 832,71 € divisé par 2 810 élèves soit 9,5490 €

Montant des participations

- pour Follainville-Dennemont de : 23 977,56 €
- pour Drocourt : 2 855,15 €

**LE COMITE SYNDICAL,
à l'unanimité,**

Vu les statuts du Syndicat intercommunal à Vocation Scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt et notamment leur article 12,

Fixe, pour l'année 2025 les participations des deux communes adhérentes telles que ci-dessous définies :

1°) fonctionnement

- pour Follainville-Dennemont de : 106 229,37 €
- pour Drocourt de : 12 102,08 €

2°) investissement

- pour Follainville-Dennemont de : 23 977,56 €
- pour Drocourt : 2 855,15 €

Pour extrait conforme, le 18 avril 2025

Le Président,

Sébastien LA VANCIER

FOLLAINVILLE-DENNEMONT-DROCOURT
78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT
Tél. 01 34 77 25 02



S.I.V.O.S de Follainville-Dennemont et Drocourt (Yvelines)
extrait du registre des délibérations
du comité syndical
séance du 11 avril 2025

17 heures mairie de Follainville-Dennemont
convocations en date du 27 mars 2025
affichage : en date du 27 mars 2025

présents : 6
votants : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-sept heures, les délégués des communes de Drocourt et Follainville-Dennemont constituant le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt, se sont réunis au siège du syndicat, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Sébastien LAVANCIER, président du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt.

Etaient présents :

Monsieur Sébastien LAVANCIER, président, Monsieur Michel VINCENT, secrétaire, délégués titulaires de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Catherine ZIEGLER déléguée suppléante de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Sylviane PRIOU, vice-présidente, Madame Haurria DJEMAI délégués titulaires de la commune de Drocourt, Monsieur Pascal BOURILLON délégué suppléant de la commune de Drocourt

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Régine LEBRUN, délégué titulaire de la commune de Follainville-Dennemont
Madame Irène BENOITON, délégué titulaire de la commune de Drocourt

Assistaient également à la séance : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VINCENT est élu secrétaire de séance

Délibération n°08-2-2025 DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'ACHAT D'UN PC PORTABLE

Monsieur le président informe le comité syndical que la directrice de l'école maternelle souhaite le remplacement de son pc portable car celui-ci est très lent et ne permet plus de prendre des notes pendant les réunions et conseil d'école.

Ce type d'équipement est éligible à une subvention à travers la DETR (dotation des équipements ruraux) qui subventionne l'achat ou le renouvellement de matériel à hauteur de 40 %.

Aussi, monsieur le président propose de remplacer ce pc et de solliciter la DETR.

Le comité syndical est invité à délibérer :

**LE COMITE SYNDICAL,
À l'unanimité**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le président concernant « la fourniture d'un pc portable »

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2025, soit 40 % du montant des travaux (HT) plafonné à 5000 € pour la catégorie « tableau numérique interactif et matériel informatique ».

Adopte l'avant-projet de fourniture d'un ordinateur portable pour un montant estimé de 750 € HT

S'engage à financer l'opération de demande de subvention de la façon suivante

Montant de l'opération :

Fourniture d'un PC portable

Montant HT	750,00 HT
Montant TVA	180,00
Montant TTC de l'opération	900,00 TTC
Subvention DETR	300,00
Participation communale y compris TVA	600,00 €

Dit que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2025, section d'investissement

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Pour extrait conforme, le 18 avril 2025

Le Président,

Sébastien LAJANCIER


Mairie
78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT
Tél. 01 34 77 25 02